



## Plainte pour tentative de vol ?

Par **nanou91**, le **07/12/2010** à **21:17**

Bonsoir,

aujourd'hui il m'est arrivé quelque chose de pas vraiment drôle. Mon cdd s'arrête ce soir a 20h et j'ai fais une bêtise! 2h avant la fin de mon travail j'ai été prise " en flagrant délie de vol" j'ai essayer de volé un jeans (60€) dans le magasin où je travaillé, mon patron ma demandé de quitté immédiatement l'établissement et je ne sais pas s'il a considéré ça comme un licenciement pour faute grave ou pas sachant que mon cdd se terminé 2h plus tard, et je me demande s'il peut porter plainte contre moi pour vol sachant qu'il n'y a pas vraiment eu vol comme mon patron a récupéré le jeans et ma demandé de partir (j'ai même proposé de lui payé, il n'a pas voulu!) ou s'il peut porter plainte contre moi pour "tentative de vol" et dans ce cas là a quoi je peux m'attendre ?! Merci de me répondre rapidement.

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **21:26**

Evidemment qu'il y a tentative de vol puisque c'est une intervention d'un tiers qui empêche le vol. Les peines pour la tentative d'un délit sont les mêmes que pour l'accomplissement du délit.